



Munich Personal RePEc Archive

## **Benin's stealthy democracide - How Africa's model democracy commits suicide in stages**

Kohnert, Dirk and Preuss, Hans-Joachim

Institute of African Affairs, GIGA-Hamburg,  
Friedrich-Ebert-Stiftung

10 October 2019

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/96832/>  
MPRA Paper No. 96832, posted 05 Nov 2019 23:34 UTC

# Le démocracide furtif du Bénin

## Comment la démocratie modèle de l'Afrique se tue peu à peu

Dirk Kohnert et Hans-Joachim Preuss <sup>1</sup>



Source: [Evariste Amouzouvi Folly](#) <sup>2</sup>, on Twitter, 14 March 2019

**Résumé :** On observe une « récession démocratique » qui ne se limite pas à l’Afrique subsaharienne mais s’étend à l’échelle mondiale depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Au lieu de se concentrer sur l’apparence extérieure d’une forme de gouvernement démocratique, il faudrait accorder une plus grande attention à la bonne gouvernance et à l’érosion furtive des institutions démocratiques, même dans les exemples jadis brillants et les « démocraties modèles » africaines comme le Bénin et le Sénégal. Cela a coïncidé avec la montée d’un nouveau nationalisme populiste et le manque de vigilance des personnes concernées quant à la nécessité de défendre activement la démocratie. Le processus persistant du déclin des institutions démocratiques s’explique par une gouvernance de plus en plus médiocre et un mépris de l’état de droit et de la transparence, qui se fait particulièrement sentir dans les pays africains depuis le début des années 2000. D’autre part, des exemples récents de mouvements sociaux africains qui ont mené avec succès une renaissance démocratique en Afrique et ailleurs sont des indicateurs prometteurs de forces sociales progressistes qui vont à l’encontre des tendances mondiales à la résurgence d’un nationalisme de droite et des régimes autocratiques.

**Mots-clés :** démocratisation, institutions démocratiques, récession démocratique, Afrique, Bénin, Sénégal, Togo, mouvements sociaux

**Code JEL:** F35, K15, K16, N47, N97, Z13

<sup>1</sup> D. Kohnert, expert associé au GIGA-Hambourg, et H.-J. Preuss, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) Représentant de pays pour le Bénin, le Togo et le Burkina Faso, Cotonou / Bénin. Ébauche, 22.09.2019.

<sup>2</sup> Evariste Amouzouvi Folly, alias « Aeffolly », caricaturiste de renom, surnommé « le Plantu Béninois » (RFI, 2019), en référence au célèbre caricaturiste français Jean Plantureux (nom de plume : « Plantu »).

## 1. Introduction

Depuis le début des années 90 et le «[deuxième vent de changement](#)» en Afrique (Engel et al., 1996), la minuscule République du Bénin, Afrique de l'Ouest, surnommée le Quartier Latin de l'Afrique francophone, a été considérée comme une démocratie modèle pour l'ensemble des pays de l'Afrique sub-saharienne. De plus, le Bénin est entré dans l'histoire en devenant le premier pays africain à renverser un dictateur militaire pacifiquement par des moyens démocratiques (Kohnert & Preuss, 1992 : 70). Le concept de la [Conférence Nationale Souveraine](#), réunissant les représentants de toutes les forces vives de la nation est devenu un modèle de transition pacifique à suivre dans l'ensemble de l'Afrique francophone et ailleurs (Brown & Kaiser 2007 ; Eboussi Boulaga, 2009 ; Gisselquist 2008; Heilbrunn, 1995 ; Kohnert, 1997 ; Ngenge, 2019).

Cette image du Bénin a récemment changé radicalement en trois mois. Après les élections législatives d'avril 2019, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, les gens sont stupéfaits : "Le piège fatal?", demande le [CIAAF](#) (CIAAF, 2019). La "Neue Zürcher Zeitung" se plaint : "Le Bénin - un ancien État modèle est en train de devenir une démocratie fictive" (Burri, 2019). "Africa Confidential" (2019) accuse laconiquement le président actuel : "Talon fait reculer le temps". Ce ne sont là que quelques-unes des réactions à l'intérieur et à l'extérieur du pays qui illustrent à quel point les espoirs de développement démocratique ultérieur ont été déçus. Qu'est-ce qui s'était passé ?

## 2. Législatives "exclusives" en 2019 : la fin du modèle de démocratie en Afrique ?

Le 28 avril 2019, cinq millions d'électeurs ont été appelés à élire les députés de l'Assemblée Nationale, le parlement béninois. Les 83 représentants élus appartiennent à deux partis, le « Bloc républicain » et « l'Union progressiste ». Les deux groupes - dans leurs configurations respectives jusqu'au changement de la Charte des partis politiques - sont proches du président actuel, Patrice Talon, et soutiennent son gouvernement depuis son entrée en fonction en 2016.<sup>3</sup>

Cinq autres partis (principalement de l'opposition) ont été exclus des élections et, selon le verdict de l'autorité électorale nationale, la Commission électorale nationale autonome (CENA), n'étaient pas suffisamment qualifiés pour participer. À l'approche du scrutin, cela a déclenché un débat public passionné. Si l'on en croit les intellectuels béninois, il n'y a pas eu de crise comparable de la démocratie depuis la victoire sur l'État à parti unique « marxiste-léniniste » et l'instauration d'institutions démocratiques. Ils craignent que le président, avec l'aide des groupes parlementaires qui le soutiennent, soit en mesure de décider de tous les amendements constitutionnels à l'avenir, afin de garantir davantage de droits présidentiels et, partant, un pouvoir accru dans la mise en œuvre des réformes qu'il aspire à obtenir. Par le passé, les tentatives dans cette direction avaient échoué à cause de l'opposition au parlement et de la Cour Constitutionnelle, qui craignaient la suprématie accablante du chef de l'État.

Le président lui-même ne voit pas la démocratie en danger. D'un côté, il a déclaré avant les élections qu'il y aurait d'autres élections dans les prochaines années (élections communales de 2020, élections présidentielles de 2021), dans lesquelles une opposition qui aurait pu alors devenir plus forte pourra participer.

---

<sup>3</sup> Nous nous inspirons beaucoup de l'article de Preuss (2019a) paru deux jours après les élections.

En revanche, il a fait valoir que les deux blocs admis aux élections avaient été formés par un grand nombre de petits partis, de sorte qu'une certaine représentativité était toujours maintenue. Enfin, il a soutenu que de toute façon, la vie continuerait sans les exclus.<sup>4</sup>

Comment cela a-t-il pu arriver jusqu'à présent ? Au début, il y avait d'abord une modification de la Charte des partis politiques adoptée par l'Assemblée Nationale en juillet 2018 (République du Bénin. Présidence de la République, 2018a). L'objectif louable de la réforme était d'ancrer plus largement les partis politiques sur l'ensemble du territoire national et d'atteindre ainsi un seuil plus élevé pour les associations à caractère ethnique ou régional. Cela devait être réalisé principalement en recrutant 15 « membres fondateurs » dans chaque circonscription électorale, soit 1.155 « membres fondateurs » par parti dans tout le pays.

En septembre 2018, les députés ont ensuite introduit la nouvelle Loi Electorale (République du Bénin. Présidence de la République, 2018b). L'objectif ici était de mettre fin à la fragmentation du paysage des partis (plus de 200 à ce jour) et de promouvoir la formation de blocs politiques plus grandes (BBC, 2019). Parmi les 397 paragraphes de la loi, il faut souligner que chaque parti doit obtenir au moins 10 % des suffrages pour remporter des sièges à l'Assemblée Nationale. De plus, une caution d'environ 380.000 € est requise pour pouvoir participer aux élections.

Troisièmement, en février 2019, la Cour Constitutionnelle a demandé que les parties devaient présenter un « certificat de conformité », délivré par le Ministère de l'Intérieur (Commission électorale nationale autonome, 2019), en plus des documents à soumettre à l'autorité électorale. À la suite de l'examen des candidatures par cette dernière, deux partis seulement ont été admis, dont les documents ne porteraient apparemment que des « irrégularités mineures ». Les documents de tous les autres concurrents ont vraisemblablement fait apparaître des déficits inacceptables, ce qui avait conduit à leur disqualification.<sup>5</sup>

Des tentatives pour résoudre la situation avant le scrutin ont eu lieu à plusieurs niveaux. Mais ni le Président ni la Cour Constitutionnelle ne se sont vus en mesure de contribuer à une plus grande représentativité du scrutin par leurs propres interventions. L'Assemblée Nationale était également incapable de faire quoi que ce soit : en principe, une exégèse consensuelle des lois et ordonnances par le Parlement aurait permis, conformément à la Constitution, de modifier l'admission des partis. Mais l'opposition et le « Bloc majoritaire » présidentiel n'ont pas voulu s'accorder sur une interprétation souple de la loi électorale ou modifier les lois existantes en faveur d'une élection "inclusive". Les deux côtés sont restés inflexibles ; « flambé », disent certains ; « perfidieusement éclos », d'autres se plaignent. Ainsi, le jour des élections est venu sans véritable choix pour les électeurs.

Pour prévenir un boycott menaçant de larges couches de la population, le journal gouvernemental « La Nation » a publié un article de précaution deux jours avant les élections, annonçant que chaque personne serait condamnée à une peine d'emprisonnement et des amendes au cas où elle inciterait les autres à s'abstenir, en utilisant éventuellement de « fausses informations » (La Nation, 2019). Le jour des élections, l'internet a été fermé sans

---

<sup>4</sup> Le Président Patrice Talon dans « Le moment politique », une émission de télévision béninoise (République du Bénin. Présidence de la République, 2019).

<sup>5</sup> Le 21-2-2019, la chaîne de télévision allemande « Deutsche Well » dans sa chaîne française a fait état de controverses concernant ce document (<https://www.dw.com/fr/législatives-béninoises-les-certificats-de-conformité- font-débat / a-47612652>). Pour plus de détails sur les « irrégularités » pour chaque partie rejetée, voir Finogbe, 2019 : 1.

donner de raison (Amnesty International, 2019b). Après tout, l'élection « exclusive » et la position opposée de nombreuses personnalités connues dans la vie publique semblent avoir empêché de nombreux citoyens de voter (Le Monde, 2019) : selon l'autorité électorale, le taux de participation était bien inférieur à 30 %, ce qui était déplorable par rapport à plus de 66 % aux dernières élections législatives. En fait, le taux de participation était à son plus bas niveau depuis le renouveau démocratique de 1990.<sup>6</sup>

Dans les semaines qui ont suivi les élections, des troubles civils et des violences ont éclaté dans plusieurs régions du pays, entraînant des incidents mortels et la détention de plusieurs adversaires du gouvernement. Les tentatives faites par des détenteurs de fiefs locaux, des chefs religieux et des hommes d'État âgés d'autres pays d'Afrique de l'Ouest pour résoudre la crise postélectorale n'ont pas encore abouti à des résultats viables.

Ainsi, les élections au Bénin ont eu lieu pour la première fois depuis la fin de la dictature et le « Premières années du renouveau démocratique (1990-2006) » qui a suivi, à l'exclusion de l'opposition. Est-ce le « modèle béninois » qui, malgré la faible importance géopolitique et économique du pays avec seulement onze millions d'habitants a trouvé sa fin ? La démocratie : « en panne » ? Paix sociale : en voie de disparition ?

### **3. L'érosion des institutions démocratiques derrière une façade constitutionnelle**

L'évolution de la politique intérieure des 30 dernières années au Bénin montre des signes d'un déclin des acquis démocratiques qui n'a pas commencé avec l'entrée en fonction du président actuel en 2016. On peut plutôt observer une érosion progressive de la démocratie.

Cela correspond à une longue « [récession démocratique](#) » mondiale depuis environ 2006, qui a également été observée par Diamond (2015). Depuis une décennie, les démocraties établies fonctionnent de moins en moins bien et font preuve d'un manque de volonté et de confiance en elles-mêmes pour promouvoir efficacement la démocratie (Diamond, 2015 : 144).

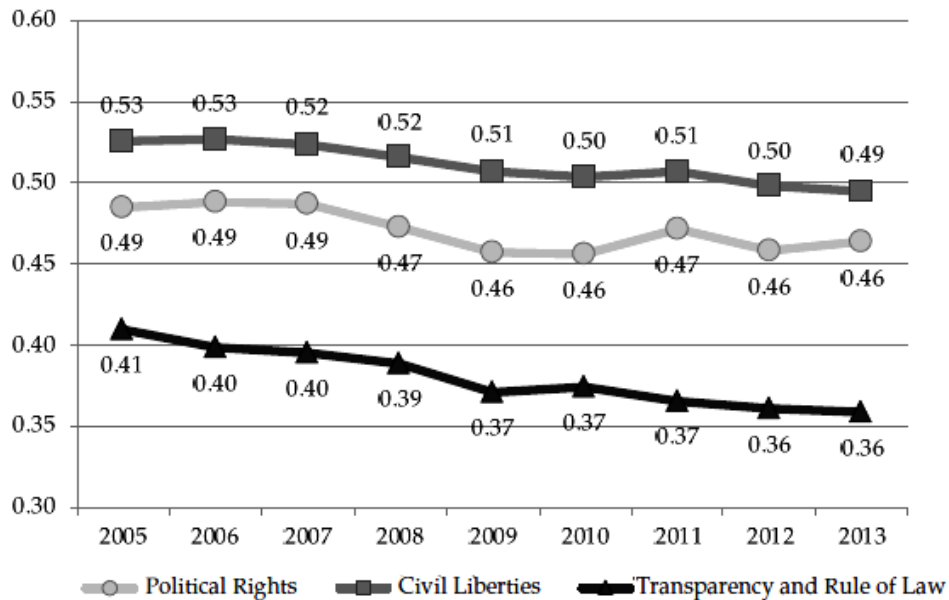
Le déclin de la qualité des institutions démocratiques et des scores de liberté semble avoir été particulièrement prononcé en Afrique, le rythme de dégradation des institutions démocratiques pouvant même avoir été sous-estimé, car il n'était pas toujours évident pour les observateurs extérieurs. L'une des principales raisons de cette baisse est la performance particulièrement médiocre en matière de bonne gouvernance (état de droit et transparence), encore pire que la dégradation des droits politiques et des libertés civiles (Diamond, 2015 : 148 ; voir graphique 1).

La mauvaise gouvernance en Afrique subsaharienne était étroitement liée à la résurgence du « [néo-patrimonialisme](#) », c'est-à-dire des dirigeants autocratiques, soutenus par les partis au pouvoir, qui souhaitent acquérir un pouvoir politique et économique pour eux-mêmes, leur clan et leurs partisans. Ils se sont contentés - souvent pratiquement sans opposition - de se libérer des freins et contrepois érodés, de saper les institutions de responsabilité, de dépasser les limites du mandat présidentiel, etc. (Diamond, 2015 : 149, 151-152). Ceci contraste avec la haute estime générale que de nombreux Africains ont de la démocratie multipartite à l'occidentale, de la responsabilité politique, de la règle de droit et de la transparence (Diamond, 2015 : 153).

---

<sup>6</sup> La Commission nationale des élections (CENA) avait initialement indiqué 23% ; ce taux a ensuite été porté à 27% par la Cour constitutionnelle (cf. Banouto, 2019).

**Graphique 1** : tendances en matière de liberté et de gouvernance en Afrique, 2005-2013



Source : Diamond, 2015 : 149

L'analyse de Diamond a été complétée et approfondie plus d'une décennie plus tard par Levitsky et Ziblatt dans leur publication de 2018 intitulée « How democracies die ». Dans leur étude stimulante, ils ont également montré que les démocraties d'Europe et d'Amérique du Sud n'étaient pas mortes des coups d'État violents, mais plus généralement d'un glissement progressif dans l'autoritarisme en réduisant progressivement les libertés civiles, en restreignant la diversité de la presse et des opinions, et changer les règles en faveur des dirigeants actuels. De plus, les démocraties ne meurent pas d'elles-mêmes, elles sont généralement tuées (Jones, 2018). Il doit y avoir des acteurs responsables!

Les parallèles sont évidents, même si le Bénin se compare encore favorablement aux États voisins d'Afrique de l'Ouest tels que le Togo. Le Bénin correspond plutôt au Ghana ou au Sénégal, comme le montrent les rapports de pays de l'indice de transformation de Bertelsmann (BTI) 2018 (voir ci-dessous).

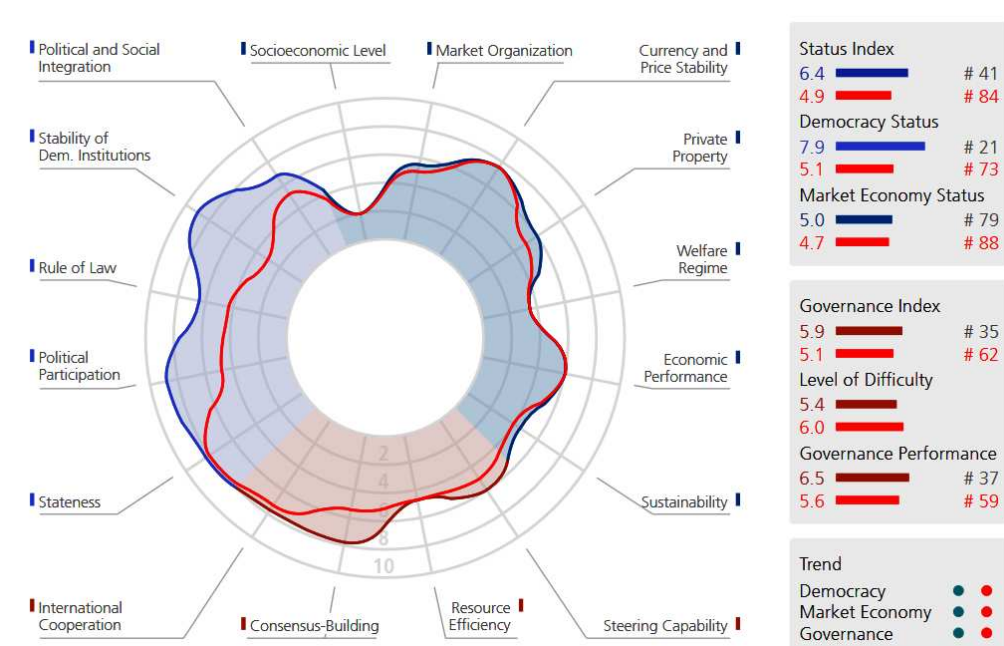
Bien que le rapport de pays de BTI (le Bénin en 2018) confirme encore que le Bénin compte parmi les systèmes démocratiques les plus stables de l'Afrique de l'Ouest et confirme que ses institutions démocratiques dans le pays fonctionnent bien, au moins au niveau national (BTI-Benin, 2018, chapitre 4 : 'Stabilité des institutions démocratiques'), les choses se sont apparemment détériorées et largement passées inaperçues entre temps.

Au Bénin, le droit de grève est restreint depuis un an. Le licenciement de fonctionnaires et d'employés d'État a également été facilité. Avec l'interdiction de l'édition imprimée de "[La Nouvelle Tribune](#)" en 2018, le journal critique le plus lu du pays, la presse a perdu une voix prestigieuse. Dans le rapport annuel 2019 de [Reporters sans frontières](#), le Bénin, qui se classait au 84ème rang mondial il y a un an, a perdu douze places pour occuper la 96ème place sur 180 pays (Reporters sans frontières, 2019). Le Baromètre des Médias d'Afrique,



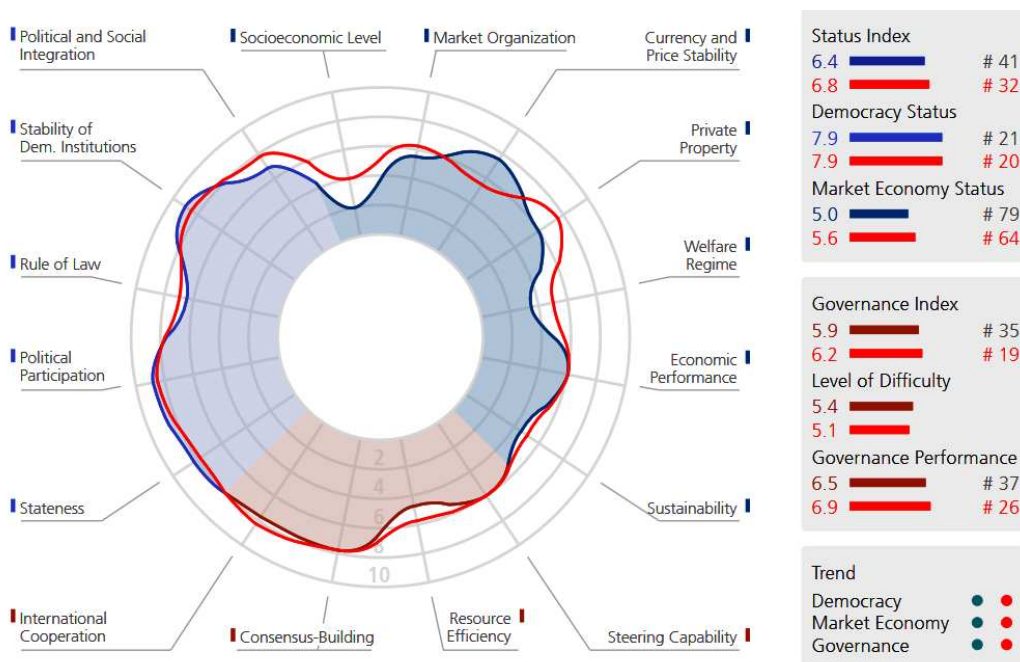
Bénin (Fondation Friedrich Ebert, 2019) le plus récent, déclare: « L'autocensure est une pratique courante chez les journalistes. Elle résulte de différentes formes de pression auxquelles ils sont soumis, notamment de leurs supérieurs hiérarchiques et de leurs collègues employeurs ». Selon le rapport actuel de [Freedom House](#), le Bénin est toujours considéré comme « libre », mais en 2018, il a dû céder trois points supplémentaires sur les 82 qu'il occupait jusqu'à présent (Freedom House, 2019).

**Graphique 2 : Le Bénin comparé au Togo**



Source : Atlas de transformation BTI, 2018 - Bénin = bleu, Togo = rouge

**Graphique 3 : Le Bénin comparé au Ghana**



Source : Atlas de transformation BTI, 2018 - Bénin = bleu, Ghana = rouge

Les facteurs décisifs pour le déclassement ont été qu'en juin 2018, le Président Talon a nommé son avocat personnel à la présidence de la [Cour Constitutionnelle](#), que le droit de grève était sévèrement restreint et que le pire rival politique du Président, Sébastien Ajavon, avait été condamné par contumace à 20 ans de prison. Cette sentence n'a pas encore été annulée malgré une décision contraire de la [Cour Africaine des Droits de l'Homme](#) à Arusha, Tanzania. [Mo-Ibrahim](#), bien connu pour son soutien à la bonne gouvernance en Afrique, condamne la situation de la démocratie au Bénin et le rôle de son Président avec des mots durs : « Ce qu'il fait contre ses opposants est déplorable. Il est censé être un homme sophistiqué, un grand entrepreneur, un libéral, tant sur le plan économique que politique. Comment s'est-il transformé en dictateur ? ».<sup>7</sup>

Cependant, tant la démocratisation que la reprise économique ont été entravées depuis le début par le tissu sous-jacent de structures socioculturelles néo-patrimoniales de clientélisme et de mécénat, c'est-à-dire des intérêts acquis de l'élite du pouvoir et des groupes stratégiques rivaux. Notre déclaration de 1992 est toujours valable : tant que le développement matériel et socioculturel du pays n'a pas progressé jusqu'à ce que les hommes politiques et leur électorat puissent agir indépendamment des relations de favoritisme et de la recherche de rente auprès de l'aide étrangère ou d'autres sources, une réelle démocratisation de la société béninoise, basée sur les modèles occidentaux, n'est pas à prévoir (Kohnert & Preuss, 1992 : 66-67). Pour discuter de l'érosion des institutions démocratiques au Bénin, nous examinerons dans la section suivante ce qui est arrivé au parlementarisme béninois depuis 1990, si la séparation des pouvoirs était effective, dans quelle mesure la liberté d'association avait été accordée et comment la liberté d'expression avait été minée progressivement faire un pas dans le passé.

### 3.1 De nombreux partis ne sont pas un indicateur de plus de démocratie ou de fort parlementarisme

La constitution de décembre 1990 a établi un cadre juridique exemplaire d'un système multipartite présidentiel au Bénin (Kohnert, 1997). La prolifération des partis politiques au cours des décennies suivantes atteignit une telle ampleur qu'il était douteux que tous ces partis servent l'intérêt du développement du pays ou travaillent principalement pour la défense des intérêts personnels de leurs dirigeants, considérés comme leur propriété privée.<sup>8</sup> Cela est d'autant plus vrai que la « transhumance politique », c'est-à-dire le nomadisme politique d'un parti à l'autre, en fonction de l'attrait des « pâturages », indépendamment du programme politique, était courante. En conséquence, les groupes politiques au Bénin avaient tendance à être fluides et à évoluer rapidement (EIU, 2019 : 12).<sup>9</sup>

Depuis le renouveau démocratique, il y a eu plus de 30 ans d'élections régulières aux niveaux local et national pour l'élection des conseils locaux, du parlement et de la présidence. Le nombre de partis politiques s'est multiplié, mais peu de structures ont survécu au niveau national. Plutôt, des personnalités connues pour leur expérience internationale, leur profil

---

<sup>7</sup> En : Jeune Afrique n° 3054 du 21 juillet 2019, p. 24.

<sup>8</sup> Une analyse détaillée des échecs du « système politique » au Bénin du point de vue de la faction présidentielle a été présentée par Lazare Séhouéto, ancien ministre du Président Mathieu Kérékou et l'un des quatre candidats de la Force Clé élus en 2007 à l'élection parlementaire, désormais l'un des orateurs de Patrice Talon, à l'occasion du vote sur le nouveau code électoral. Il a notamment expliqué son point de vue sur des sujets tels que l'apurement des taxes, le système partisan, les obligations pour être candidat à l'élection présidentielle (ORTB & Lazare Séhouéto, 2018).

<sup>9</sup> Afize Adamon fournit une analyse approfondie de ce qui s'est passé entre 1990 et 2015 à l'Assemblée Nationale (cf. Adamon, 2016a ; Adamon, 2016b).



politique ou leur succès économique forment des groupes sous leur direction. Le programme politique de ces derniers, le cas échéant, dépend de l'orientation parfois instable de leurs dirigeants.

Une fois élus à [l'Assemblée Nationale](#), ces groupes forment des blocs plus grands, principalement à la suite d'un processus de négociation entre les dirigeants respectifs et le président actuel. À ce jour, tous les chefs d'État de la République du Bénin ont pu obtenir la majorité nécessaire pour les propositions législatives ou les décisions relatives au personnel ministériel et institutionnel. Les initiatives de l'Assemblée Nationale sont rares, comparées à celles du gouvernement.

En règle générale, les membres du parlement ne disposent pas de personnel qualifié capable de gérer de manière compétente les problèmes politiques, économiques, sociaux ou autres. Le parlement ne dispose pas non plus d'un appareil technique capable d'assister les représentants du peuple dans leurs tâches.

La confiance des citoyens béninois dans les partis politiques et leurs représentants élus est relativement faible. Une enquête représentative menée par la Fondation Friedrich Ebert en 2018 a révélé que seulement 21 % des personnes interrogées avaient une confiance, voire une grande confiance, dans le travail des partis politiques. Après tout, seuls 40 % ont confiance en l'Assemblée Nationale pour régler leurs problèmes de priorité (Preuss, 2019b, à paraître).<sup>10</sup>

Les partis et le parlement n'ont donc ni le personnel ni les capacités intellectuelles nécessaires pour accompagner de manière critique le travail du gouvernement. Leur légitimité parmi la population est faible.

### 3.2 Le pouvoir judiciaire ne contrôle pas le pouvoir politique efficacement

Dans les démocraties qui fonctionnent, le pouvoir judiciaire constitue un important correctif pour assurer la primauté du droit au sein du gouvernement et de l'administration. Au Bénin, les organisations les plus importantes sont la [Cour Constitutionnelle](#) à [Semecity](#) et la [Cour suprême](#) dans la capitale à Porto Novo, qui ont le pouvoir de limiter le pouvoir exécutif.

Les membres de ces organes sont élus par l'Assemblée Nationale et par le Président pour un mandat de cinq ans chacun ; ils peuvent être réélus une fois. Pour exercer leurs fonctions, ils doivent être indépendants du gouvernement. Dans les petits pays comme le Bénin, il est presque impossible pour les membres des élites locales de ne pas se connaître, car ils ont visité les mêmes écoles et les mêmes universités, ont servi dans les mêmes institutions ou ont des relations familiales et / ou professionnelles. Les réseaux jouent donc un rôle important. Stroh (2018 : 600-615) décrit dans quelle mesure les présidents du Bénin ont utilisé leur pouvoir de nomination entre 1993 et 2013 pour « rationaliser » les plus hautes juridictions de leur pays à l'aide d'un outil d'analyse de réseau social analysant les relations personnelles entre les politiciens au pouvoir et les juges à la Cour Constitutionnelle. Il a identifié une proximité sans cesse croissante entre le camp présidentiel et les juges en place. Ainsi, lors du deuxième mandat du Président Boni Yayi, prédécesseur du Président Talon, il n'y avait plus de juges pouvant être attribués à l'opposition. Et même sans une analyse approfondie de la nouvelle Cour Constitutionnelle qui a pris ses fonctions en 2018, il est évident que cette

---

<sup>10</sup> Une étude récente d'Afrobaromètre corrobore cette idée, dans la mesure où 29 % seulement des citoyens béninois s'identifient à un parti politique (cf. Bratton & Bhoojdhur, 2019 : 18).

institution dirigée par l'ancien ministre de la Justice et l'ancien avocat personnel du Président Talon ne gagne pas facilement en crédibilité et en réputation.<sup>11</sup> Avec les changements décrits ci-dessus, le pouvoir judiciaire n'est ni disposé ni en position de s'opposer à toute action inconstitutionnelle du gouvernement.

### 3.3 Liberté de coalition : absence de société civile dynamique et de syndicats puissants

Bien que le Bénin ait une forte tradition d'épanouissement d'organisations de la société civile (OSC) et de syndicats remontant à l'époque du régime marxiste-léniniste [Mathieu Kérékou](#), ainsi que d'une Église catholique qui est intervenue dans le processus de démocratisation à des moments décisifs tels que l'avènement de la [conférence nationale souveraine](#) en 1990, la liberté de coalition a été mise en danger ces dernières années. Cela est dû en grande partie à la formalisation croissante de l'activité associative dans le pays, qui a été promue par les partis au pouvoir sous le règne de Boni Yayi et de Patrice Talon. Bien que les Béninois soient fiers de leur compétence et de leurs activités associatives qui ont culminé dans le renversement pacifique du gouvernement Kérékou par un mouvement de masse populiste, ils sont apparemment fatigués et moins intéressés à défendre activement les acquis démocratiques de ces dernières décennies. Toujours en 2013, des organisations de la société civile comme la coalition des citoyens, qui utilisait leurs manifestations du 'mercredi rouge', ont défendu avec succès la limite présidentielle légale à deux mandats, fixée par la constitution contre l'intention de Boni Yayi, de l'étendre (BTI-2018.Benin country report, chapitre : Gouvernance - I. 'Niveau de difficulté'). Néanmoins, la majorité des partis politiques ont convenu de renforcer la législation sur le droit de coalition.

### 3.4 Liberté d'expression : une grande diversité d'opinions a cessé d'exister

Au Bénin, la plupart des gens ont toujours recours à la radio et à la télévision pour obtenir leurs informations (Afrobarometer, 2019) car de nombreux citoyens ne savent pas lire et la presse écrite est principalement confinée aux zones urbaines. Alors que la télévision est limitée aux zones urbaines également, la réception radio couvre environ 80 % du territoire national. Cependant, les nouveaux médias sociaux progressent rapidement en raison du taux de pénétration relativement élevé des téléphones mobiles (45 % en 2017 ; GSMA-Intelligence, 2017). Cependant, depuis la mise en œuvre de la loi sur les services de renseignement (loi n° 2015-07 sur le code de l'information et de la communication, article 277), la peur s'est répandue de se faire mettre sur écoute par les services de sécurité. Une peur qui concernait non seulement les journalistes et les lanceurs d'alerte, mais aussi les citoyens ordinaires, et même les représentants du gouvernement. Un nombre croissant de citoyens utilisent donc des applications plus sécurisées telles que *Signal* et *WhatsApp*. Cependant, le public concerné sait très bien qu'en cas de besoin, les pouvoirs publics ne s'empêcheraient pas de bloquer les sites hébergés dans le pays par l'intermédiaire de l'opérateur de longue date [Bénin Télécoms](#) (Africa Media Barometer, 2019).

Les principaux acteurs de la société civile et des médias sociaux sont souvent attirés par le gouvernement dans des positions rentables. Bien que cette pratique ait déjà commencé sous le règne de Boni Yayi, elle a été perfectionnée par le gouvernement de Patrice Talon, qui est arrivé au pouvoir en dernier, mais pas des moindres, grâce au soutien de la [société civile](#).

---

<sup>11</sup> Laleye (2018), dans une publication récente sur la Cour constitutionnelle de 1990 à ce jour, conclut que le Bénin « a institué un juge qui est devenu un procureur féodal ».

Ainsi, une organisation de la société civile dirigée par le professeur Joseph Djogbénou s'est transformée en parti politique et a joué un rôle majeur lors des élections présidentielles de 2016 (BTI 2018 : rapport national sur le Bénin).

Le paysage médiatique vibrant du Bénin se limite en grande partie aux zones urbaines : deux chaînes publiques, sept chaînes de télévision privées, plus de 50 stations de radio et plus de 170 journaux. Cependant, de nombreux médias se sont abstenus de critiquer ouvertement le gouvernement par crainte de représailles. Toutefois, force est de constater que l'éthique professionnelle des journalistes béninois laisse encore beaucoup à désirer. Ils mélangent souvent des faits et des opinions. Ils sont supervisés par [l'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias](#), créé en 1999 et chargé de faire respecter le code de déontologie, qui sera révisé en 2019. La [Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication \(HAAC\)](#), une institution quasi-gouvernementale, a le rôle quelque peu contradictoire de garantir à la fois la liberté d'expression des médias, mais également de faire fonction de chien de garde pour empêcher la presse de se comporter de manière « irresponsable » ou « déstabilisante » (US-Gov HR-report, 2019: 7- 8). En cas de doute, il est plus susceptible de réagir d'une manière gouvernementale. Au cours des dernières années, le respect des citoyens pour la HAAC a décliné, car il a perdu son impartialité au regard de l'opinion publique, enfin et surtout en raison des particularités de la nomination de membres de l'institution qui a été biaisé en faveur du chef de l'Etat (BTI-2018 : rapport pays Bénin). Ainsi, le 24 mai 2018, la HAAC a suspendu [La Nouvelle tribune](#) pour avoir publié des informations « abusives, scandaleuses, préjudiciables et intrusives » sur la vie privée du Président (ibid.). La base et le contexte de ces mesures sévères étaient apparemment la réintroduction de l'infraction d'insulte du président dans le code pénal (Africa Media Barometer, 2019). Un autre cas d'étouffement des médias s'est déjà produit en 2016 lorsque la HAAC a suspendu la chaîne de télévision de [Sébastien Ajavon](#). Cette décision a été annulée par le tribunal de Cotonou en mai 2017, mais le tribunal a interdit à Sikka TV de reprendre la diffusion en direct. Néanmoins, il a poursuivi ses émissions par satellite et par Internet (ibid.). La création de sites Web proposant des supports de diffusion et des supports écrits doit être formellement autorisée par la HAAC. Toutefois, cette autorisation n'est pas requise pour la création et l'hébergement de blogs.

#### **4 Un dividende démocratique pour la population non en vue**

Mo Ibrahim, le promoteur de la bonne gouvernance en Afrique, a dévoilé dans une interview ce que la démocratie signifie pour les pauvres : « Quand une femme ne parvient pas à nourrir sa famille, pensez-vous vraiment qu'elle se préoccupe d'abord de la démocratie dans son pays ? Je ne pense pas. Son problème est avant tout de manger, d'éduquer ses enfants, de faire soigner son mari. La démocratie ne vient qu'après cela ».

La démocratie, a-t-elle eu un impact positif sur la population du Bénin, en particulier les couches les plus pauvres ? De manière générale, le développement économique inclusif devrait générer les résultats suivants : i) augmentation de la productivité du travail, ii) amélioration de la qualité de la vie des pauvres en leur donnant accès aux ressources productives et aux services sociaux, par exemple services de santé, eau potable, assainissement et éducation ; iii) réduire l'écart entre les sexes ; iv) assurer la durabilité de l'économie et de l'environnement. Quel est le bilan du gouvernement béninois depuis 1990, et existe-t-il une différence significative à cet égard par rapport aux autres pays en développement de l'Afrique ?

Le Bénin reste au bas des indices sociaux et économiques internationaux. Les dettes extérieures actuelles, qui ont été considérablement réduites à la suite de l'allègement de la dette grâce à [l'initiative pays pauvres très endettés](#) (PPTE, HIPC) , augmentent à nouveau, même si le fardeau du service de la dette reste encore faible (Banque mondiale, 2018 ; Banque africaine de développement, 2019 : 19) et bien inférieur à l'Afrique de l'Ouest moyenne. Les effets d'un développement économique partiellement dynamique ont été partiellement compensés par la croissance de la population ; le reste de l'excédent est distribué aux membres d'une classe moyenne en croissance, notamment dans les centres urbains du sud du Bénin. Ces dernières années, l'inégalité de la distribution dans le pays a continué d'augmenter. Le [coefficient de Gini](#) en tant que mesure de l'inégalité est passé de 38,6 en 2003 à 47,8 en 2015 et est l'un des plus élevés de l'Afrique de l'Ouest (Banque mondiale, 2019).

Il n'y a pas grand-chose à répartir : les dépenses publiques (2018) s'élèvent à environ 2,1 milliards d'euros (ce montant correspond au budget annuel de la ville de Hanovre en Allemagne), dont plus de 50 % sont consacrés aux salaires et aux pensions d'employés (retraités) de l'État, subventions aux entreprises d'État et entités décentralisées, et intérêts des dettes extérieures. Le déficit budgétaire a été ramené à 20 % bien inférieur à celui des années précédentes, confirmant ainsi le processus d'assainissement budgétaire du Bénin, mettant ainsi le pays en conformité avec le critère de convergence de [l'Union économique et monétaire ouest-africaine \(UEMOA\)](#) de 3 % du PIB (FMI, 2019).

La politique sociale de l'Etat béninois est modeste. Les dépenses d'éducation et de santé (respectivement 23 % et 7 %) sont insuffisantes, comme dans la plupart des pays voisins de l'UEMOA. Une efficacité accrue des dépenses publiques et une répartition géographique plus équitable des ressources ouvriraient la voie à des taux de pauvreté plus bas et à une croissance plus inclusive (BM, 2019). Un salaire minimum est fixé : il est de 45.000 francs CFA par mois (environ 68 €) et dépasse donc à peine la limite de deux dollars par jour, qui est considérée comme la définition de l'extrême pauvreté. En outre, la plupart des gens n'en bénéficient pas, car ils sont employés de manière informelle ou pratiquent une agriculture de subsistance.

Les exigences de l'Etat en matière de temps de travail ou de normes de santé sont rarement appliquées. Des progrès ont été réalisés dans la politique de l'école. La scolarisation a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, réduisant ainsi le travail des enfants. Cela est d'autant plus pertinent que le Bénin comptait encore en 2015 une proportion extrêmement élevée d'étudiants analphabètes, soit 61,6 % de la population. Les personnes âgées de plus de 60 ans, en particulier, n'ont pratiquement pas développé de compétences en alphabétisme, ce qui a permis au pays de se classer à la septième place peu glorieuse de l'indice mondial des taux d'analphabétisme.

La situation générale reste sombre, en particulier en ce qui concerne la part croissante de l'extrême pauvreté et de la malnutrition. Au total, le Bénin compte parmi les gagnants relatifs de la croissance économique en Afrique, mais la croissance n'est pas inclusive. L'État n'est que marginalement capable de remplir ses obligations sociales envers la société dans son ensemble et s'appuie principalement sur le secteur formel. L'indice de transformation Bertelsmann du Bénin (2018) attribue à la politique de protection sociale du Bénin trois points (sur dix) et à la transformation socio-économique encore moins que deux points.

## **5 Remèdes : un nouveau concept de démocratie ou simplement de bonne gouvernance?**

Depuis l'appel de la [Renaissance africaine](#) en 1998 à un renouveau culturel, scientifique et économique, des solutions « africaines » sont redevenues à la mode pour répondre aux problèmes de la deuxième vague de démocratisation en Afrique. L'un de principaux défenseurs intellectuels de celle-ci était le célèbre historien, philosophe et écrivain politique kényan, feu [Ali Mazrui](#), directeur de l'Institut des études culturelles globales de l'Université Binghamton (New York), et du Centre d'études afro-américaines et africaines à l'Université du Michigan. Dans ses publications sur le '[democracide](#)' Africain (Mazrui, 2015 : 17), il a présenté un réaménagement culturel des institutions africaines pour contrer le « meurtre » de la démocratie et promouvoir un véritable développement démocratique en Afrique.

Selon Mazrui, « la démocratie en Afrique a été tuée par plusieurs assassins » (Mazrui, 2015 : 17). Tout d'abord et avant tout par « l'espion venu du froid », c'est-à-dire les puissances occidentales qui ont choyé les régimes autocratiques africains à l'époque de la guerre froide, tant qu'ils ont rejoint les rangs de la croisade mondiale contre le « communisme ». Cependant, selon lui, le problème le plus crucial à résoudre serait un réajustement culturel (Mazrui, 2015 : 24), incluant une africanisation des lois et des règles relatives à la corruption et au népotisme. Certaines formes de népotisme ethnique doivent être traitées avec une meilleure compréhension des coutumes africaines. Elles ne devraient pas être généralement interdites, mais réglementées, alors que des sanctions plus sévères pour corruption seraient nécessaires (Mazrui, 2015 : 21). En outre, il déplore que la plupart des démocraties africaines n'honorent pas suffisamment leur patrimoine culturel. Au lieu de cela, la démocratie africaine devrait être fermement enracinée dans sa religion indigène. Elle devrait être ouverte et inclure les croyances traditionnelles africaines dans les programmes scolaires, célébrer des fêtes religieuses consacrées aux religions africaines, etc., afin de rendre la démocratie africaine plus viable et durable (Mazrui, 2015 : 21).

Dans la mesure où cet appel à un réajustement culturel concerne la reconnaissance des distinctions ethniques, culturelles et linguistiques ainsi que de certains droits collectifs, outre les droits individuels, il serait partagé par d'autres spécialistes (Fye & Senghor, 2016)). Les réajustements novateurs des régimes autocratiques en Afrique, tels que les [conférences nationales en Afrique francophone](#), ont été largement reconnus comme uniques, populaires et inclusifs, c'est-à-dire des représentations typiquement africaines de la 'volonté générale' (dans la philosophie politique française) du peuple. Celle-ci offrait des solutions plus durables que de courir après des élections multipartites démocratiques selon le modèle occidental. Rocha & Khuon (2018) ont également demandé une africanisation de la démocratie, qui viserait à améliorer le contrôle de la bonne gouvernance et la responsabilisation par d'autres moyens légitimes de contrôle démocratique par le biais de « projets démocratiques », comme une implication accrue des groupes de la société civile en Afrique subsaharienne.

Cependant, au-delà de ces domaines communément partagés de prise de décision publique légitime en tant que facilitateur de démocratisation durable, l'appel de Mazrui en faveur d'un réajustement culturel africanisé devient extrêmement problématique, voire illusoire. Il suffit de rappeler la vague d'autocratisation des régimes africains, par exemple des notables despotes comme [Mobutu Sese Seko](#) (Congo), [Eyadéma Gnassingbé](#) (Togo) et Omar Bongo (Gabon), sous le couvert de campagnes africaines et d'authenticité dans le pays en l'années 1970 (Adelman, 1975 ; Senghor, 2009 (1967)). Au Bénin, l'autocratisation avec recours aux usages et coutumes est évoquée également concernant la peu glorieuse conversion du régime du dictateur Mathieu Kérékou qui a rebaptisé l'ancienne colonie française [Dahomey](#) en une



république soi-disant « marxiste-léniniste » du Bénin. Plus tard, au lendemain de la seconde démocratisation de l'Afrique, les autocrates ont à nouveau abusé de la politique d'africanisation pour légitimer leurs ambitions, comme le montre ce qui suit, en prenant trois études de cas en Afrique de l'Ouest, à savoir : Bénin, Togo et Sénégal.

D'autre part, il existe des exemples récents de mouvements sociaux africains regroupant une écrasante majorité de jeunes militants qui ont fait campagne avec plus de succès pour une renaissance démocratique en Afrique, comme [Y'en a marre](#) (Sénégal) et le [Balai citoyen](#) au Burkina Faso. Les conclusions finales portent sur la question de savoir si ces mouvements sociaux ou d'autres initiatives africaines, telles que le [Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique](#) (NEPAD) et le [Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs](#) (MAEP) mis en œuvre dans le cadre du NEPAD en 2003, pourraient fournir les bonnes réponses pour contrer les tendances globales à la résurgence du nationalisme de droite et du régime autocratique. Le nouveau nationalisme en Afrique et ailleurs montre des différences remarquables tant par ses racines que par son impact par rapport à celui des mouvements d'indépendance nationale du début des années soixante. Contrairement au « premier » nationalisme, le « second » est moins enclin à inclure, tendant plutôt à exclure les populations. L'aliénation, la xénophobie et son instrumentation politique en sont la malédiction. Le nouveau nationalisme a été façonné de manière décisive par les conséquences de la mondialisation et par le clivage croissant entre les pauvres et les riches. De nos jours, les structures du nationalisme et des États-nations diffèrent plus que par le passé. Fréquemment, le nouveau nationalisme est enraciné dans des mouvements populistes qui ne partagent pas nécessairement les mêmes intérêts que la classe dirigeante ou l'État. Cela rend son ambiguïté politique et sociale extraordinaire et sa force explosive (Kohnert, 2009).

## 6. Etudes de cas du Bénin, du Togo et du Sénégal

### 6.1 Le Bénin

Au Bénin, le renouveau démocratique avait été favorisé par un « retour des religieux » (Kohnert, 2007). Bien sûr, il serait trompeur de reprocher le manque de développement et de démocratisation en Afrique du patrimoine culturel, supposé être incorporé dans les "institutions africaines traditionnelles", qui sont souvent considérées de manière simpliste et dissuasive obstacle habituel à la démocratisation ou à la croissance économique (Kohnert, 2011 : 4). Un grand nombre de processus de démocratisation ont été inspirés par les mouvements religieux populaires pour la démocratisation et les droits de l'homme, comme par la théologie de la libération en Amérique latine depuis les années 1970. Un [vodun](#) (ou vaudou, voodoo) éclairé (y compris son équivalent afro-américain), associé à différentes confessions d'orientation chrétienne, peut avoir des effets positifs sur la transition démocratique et l'autonomisation des pauvres. Le Bénin a été le premier pays africain à reconnaître légalement le vodun comme faisant partie intégrale de sa religion traditionnelle africaine et de son patrimoine culturel sous le Président Nicéphore Soglo en 1991 (Kohnert, 2007 ; Crofford, 2015). Il est considéré comme un exemple typique d'un renouveau démocratique promu par des institutions religieuses avec la partie importante de l'archevêque de Cotonou à la [conférence nationale souveraine du Bénin](#) de 1990, soutenu par des représentants de toutes les institutions du pays, y compris les principaux prêtres des communautés vodun (Mayrargue, 1997 ; Kohnert, 2007). Cependant, on peut se demander si le recours au vodun a aidé le processus de démocratisation à devenir durable. En fin de compte, les deux présidents, Soglo et Kérékou, qui ont instrumentalisé le vodun en tant que moyen



de mobilisation politique pour leurs intérêts particuliers, n'ont pas encouragé la démocratisation, mais bien le contraire (Kadya Tall, 1995 ; Mayrargue, 1997 ; Kohnert, 2011). Plus tard, cependant, la politique béninoise fut réduite à la « survie (ou la 'consolidation') de la démocratie minimale », comme l'appelaient Gisselquist (2008 :790) de manière euphémique.

La logique du pouvoir politique exige que l'utilisation des systèmes traditionnels de croyance politique africaine pour améliorer son statut politique implique nécessairement aussi de respecter ces institutions au détriment de la légitimité démocratique (Kadya Tall, 1995 : 207). Ainsi, les systèmes de croyances occultes, notamment le vodun et la croyance en la magie et la sorcellerie, ont joué un rôle ambigu dans le processus de développement du Bénin (Kohnert 1996 : 1351). À la veille de la campagne électorale pour l'élection présidentielle de 1991, par exemple, le challenger du dictateur M. Kérékou et le vainqueur des élections, [Nicéphore Soglo](#), a apparemment été empoisonné et était presque mort. Le crime a été attribué à l'adversaire politique de Soglo, accusé d'avoir recours à la sorcellerie avec l'aide d'un « sorcier docteur » vodun (Kohnert, 2011 : 10). Ainsi, la politique vodun a pris les dimensions d'une particularité bénigne du Bénin.

En octobre 2012, [Patrice Talon](#), un riche commerçant en coton et les services en amont et aval du secteur qui avait gagné une fortune grâce au commerce des engrais et de coton ouest-africain, qui était un ancien allié du Président Thomas [Boni Yayi](#), s'est brouillé avec le dirigeant. Talon - qui figure parmi les 15 plus grandes fortunes d'Afrique subsaharienne francophone en 2015 - a longtemps été l'un des principaux partisans du président. En 2006, il a notamment parrainé la première campagne électorale de Yayi. Selon des rumeurs, Talon aurait été récompensé pour sa loyauté par une corruption à grande échelle et par le népotisme à son avantage. Ainsi, par exemple, en 2008, il a remporté l'appel d'offres pour la privatisation de la division cotonnière de la [Société nationale pour la promotion agricole](#) (Sonapra), la Société nationale de promotion de l'agriculture, qui fournissait environ 45 % des recettes fiscales et 80 % des recettes d'exportation de l'État. Deux mois avant les élections de 2012, Talon a remporté un nouvel appel d'offres pour gérer les droits de douane du port de Cotonou, dont les recettes annuelles s'élevaient à environ 1,5 milliards d'euros par an, soit l'équivalent du budget de l'État (Malagardis, 2016). Mais Talon est devenu, pour des raisons difficilement compréhensibles pour les étrangers, l'ennemi de Yayi, et aurait été le cerveau responsable d'une attaque au poison contre le Président. Yayi a pris ses fonctions pour la première fois en 2006 et a été réélu à la présidence en 2011. Il avait déjà survécu à une embuscade tendue par des hommes armés qui ont attaqué son convoi lors d'une tournée de campagne électorale en 2007 (BBC, 2012). Selon les spéculations, le contexte de l'attaque au poison était une querelle concernant des contrats lucratifs impliquant le port et l'industrie du coton et un complot ultérieur de Talon et de son associé Olivier Boko pour destituer le Président en l'empoisonnant. Toutefois, des membres de l'opposition ont suspecté l'affaire de dissimuler les ennemis du Président (ARB, 2012 : 19486). Selon le procureur en chef du Bénin, Justin Gbenameto, le complot présumé aurait débuté le 17 octobre 2012, alors que le chef de l'Etat était en visite officielle à Bruxelles. Selon les allégations, l'ex-ministre du Commerce, Mudjaidou Soumanou, la nièce de Yayi, Zouberath Kora-Seke, et son médecin personnel, Ibrahim Mama Cisse, avaient été promis par Talon 1 milliard CFCA (1,5 millions d'Euros) chacun pour mener un complot visant à remplacer le médicament anti-douleur de Yayi par du poison. En décembre, Talon et ses complices présumés ont été arrêtés à Paris à la suite d'un mandat d'arrêt international délivré par le procureur

général à Cotonou. Cependant, en mai 2013, un juge béninois a cessé l'affaire. Il a par la suite été arrêté, mais a réussi à s'échapper et s'est enfui aux États-Unis. La France, par contre, a refusé à deux reprises d'extrader Talon (Banégas, 2014). L'affaire s'est complexifiée lorsque Talon a été accusé de complicité de tentative de coup d'État par le colonel Pamphile Zomahoun et Johannes Dagnon pour renverser le Président Yayi le 4 mars 2013. Mais l'affaire semblait avoir été enterrée, car Yayi avait accordé son pardon à Talon à la suite de la médiation de l'ancien Président sénégalais Abdou Diouf (Duhem, 2016). Néanmoins, l'affaire d'empoisonnement a été rouverte par une cour de justice française en juin 2014. L'enquête judiciaire était toujours pendante à Paris en 2016 (Malagardis, 2016). À Cotonou, toutefois, l'affaire a été classée en 2015 et Talon pourrait revenir de son exil en France au Bénin. Candidat à l'élection présidentielle de 2016, il a remporté le deuxième tour des présidentielles (65,37 % contre 34,63 %) contre son concurrent, Lionel Zinsou.

## 6.2 Togo

Le deuxième exemple à tester la thèse de Mazrui sur l'ajustement culturel comme condition préalable à une démocratie africaine viable est le [Togo](#). L'histoire du Togo montre sans doute la forme la plus extrême d'autocratie et de démocratie potentielle africaine sous le couvert de l'ajustement culturel. Le clan régnant des [Gnassingbé](#) au pouvoir depuis plus de quatre décennies, est la dynastie la plus ancienne du monde, à l'exception de la dynastie nord-coréenne. Il a cultivé depuis les campagnes « d'authenticité » des années 1970 - assistée par ses conseillers coréens - un culte de la personnalité grotesque avec référence aux coutumes africaines (Decalo, 1996 : 232). Au fil des décennies, les services de sécurité ainsi que les hauteurs du gouvernement et des bureaux publics ont été extrêmement ethnisés et fournis en partisans du dictateur, c'est-à-dire des [Kabyés](#), des gens avec la même appartenance ethnique que le titulaire (Toulabor, 2005). Le dictateur défunt Eyadéma a déjà résumé la situation en affirmant que, selon la tradition africaine bien établie, « il ne peut pas y avoir deux crocodiles mâles dans le même marais » c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir qu'un seul dirigeant dans une nation, et c'est lui (Bayart, 2009: 29). Après sa mort brusque en 2005, [Faure Gnassingbé](#), l'un de ses fils, a été installé comme héritier du trône par les militaires. Sous la contrainte de l'opposition et de la communauté internationale, il a accepté de tenir des élections multipartites. Ces derniers, cependant, étaient des élections factices dès le début. Pourtant, le Togo actuel est une « démocratie de façade » selon des conventions internationales (Kohnert, 2019).

## 6.3 Sénégal

En ce qui concerne le [Sénégal](#) qui a longtemps été vendu comme une vitrine de la démocratie en Afrique, y compris l'alternance politique pacifique, les choses ont radicalement changé avec les [élections présidentielles sénégalaises de 2019](#) qui ont apporté de nouvelles configurations. L'un des principaux problèmes est le changement de camp politique qui a été porté, avec le recours aux traditions culturelles établies, au rang de religion au mépris de la moralité. La transhumance politique, c'est-à-dire le nomadisme politique d'un parti à l'autre, dépendant de l'attractivité des « pâturages », était devenue tellement répandue dans l'histoire politique du Sénégal que le pays avait déjà été tristement célèbre internationalement pour cette pratique douteuse (Kohnert & Marfaing, 2019). Bien que la transhumance politique soit devenue de plus en plus

banale, même si elle est encore fustigée pour trahison et répugnance morale si elle concerne l'adversaire politique. Cela ne dérange personne, enfin, car les programmes des partis sont encore considérés comme un gâchis de papier par de nombreux électeurs et que l'idéologie politique, qu'elle soit socialiste, libérale ou conservatrice, serait de moins en moins pertinente. Outre l'histoire politique individuelle, l'expérience et le charisme du candidat concerné, ce qui compte le plus, ce sont les appartenances religieuses, les appartenances régionales et ethniques et les avoires promis à la clientèle particulière (Kohnert & Marfaing, 2019).

D'autre part, l'appel de Mazrui pour une adaptation culturelle des modèles de démocratie africains pourrait être justifié en ce qui concerne l'équilibre des pouvoirs entre les institutions politiques formelles, y compris le Parlement et le gouvernement, et le réseau social politique populiste informel, des mouvements de jeunesse et des groupes de la société civile. Ces derniers s'efforcent actuellement, notamment en Afrique de l'Ouest, de s'appuyer sur une longue histoire de coutumes africaines, par exemple, des [griots](#), des conteurs itinérants et des conseillers qui ont également osé confronter l'empereur à sa cour avec une vérité déplaisante (Gueye, 2013). En général, l'impact profond de l'esprit de la musique sur la naissance du changement politique a longtemps été sous-estimé dans les discussions universitaires sur le changement politique. Pourtant, il est répandu non seulement en Afrique (Diallo & Diallo, 2019) mais dans le monde entier. Les exemples célèbres de l'histoire abondent. Ils vont de la naissance de la polis de l'esprit du chœur dans la tragédie grecque, au rôle décisif des hymnes de Nietzsche vantant la musique de Wagner, ouvrant la voie à la «nature allemande» sur laquelle le monde était censé se remettre, à Woodstock, l'étincelle initiale de la révolte de 1968 (Clausen, 1996).

Les militants de [Y en a marre](#) ont clairement indiqué dès le début que leur objectif n'était pas de renverser le gouvernement ni de rivaliser avec les partis politiques existants. Au lieu de cela, ils envisageaient de changer la société sans recourir à des actions violentes et sans prendre le pouvoir (Faye, 2018 : 77). Le mouvement a été fondé, entre autres, par les rappeurs Malal Almamy Tall (Fou malade), Omar Touré (Thiat) et Mbessane Seck (Kilifeu), ainsi que par des journalistes tels que Sheikh Fadel Barro et Aliou Sane (Mouvement Y'en a marre, 2019). Le mouvement des jeunes a couru de porte en porte pour inscrire les jeunes sénégalais à voter. Ils ont affirmé que plus de 300.000 électeurs s'étaient inscrits avec leur aide et avaient finalement réussi à renverser le Président [Abdoulaye Wade](#) (ibid.). Leur vision, inspirée par la théorie de la libération du philosophe et révolutionnaire africain [Frantz Fanon](#), était un nouveau type de citoyen sénégalais (Faye, 2018 : 77, 80).

## 7. Conclusion

Au lieu de se concentrer sur l'apparence extérieure d'une forme de gouvernement démocratique, il faudrait accorder une plus grande attention à la bonne gouvernance et à l'érosion furtive des institutions démocratiques derrière une façade constitutionnelle, même dans les exemples jadis brillants et les « démocraties modèles » africaines telles que le Bénin et le Sénégal. Pourtant, la « récession démocratique » ne se limite pas à l'Afrique subsaharienne, mais doit être observée dans le monde entier depuis le début du XXIe siècle. Cela a coïncidé avec la montée d'un nouveau nationalisme populiste et le manque de vigilance des personnes concernées quant à la nécessité de défendre activement la démocratie.

Le processus persistant du déclin des institutions démocratiques a été motivé par une gouvernance de plus en plus médiocre et un mépris de l'état de droit et de la transparence, qui se sont particulièrement manifestés dans les pays africains depuis le début des années 2000. La bonne gouvernance est une condition préalable au développement et à la consolidation des démocraties. Pendant un certain temps, des institutions affaiblies peuvent donner l'impression qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter du développement démocratique. Les élections sont un moyen nécessaire mais non-suffisant pour garantir la participation de la population aux décisions politiques. D'autre part, les exemples récents de mouvements sociaux africains, composés principalement de jeunes militants qui ont mené avec succès une renaissance démocratique en Afrique et ailleurs, pourraient être des indicateurs prometteurs de forces sociales progressistes qui contrecarrent les tendances mondiales à la résurgence du nationalisme de droite et du régime autocratique.

## Références

- Adamon, Afize & Bruno Amoussou (2016a) : [Développement institutionnel - Le Parlement béninois en mouvement \(1990-2015\) Tome 1 Fondements, organisation et fonctionnement du Parlement](#). Porto Novo : Editions du JORB.
- Adamon, Afize (2016b) : [Développement institutionnel - Le parlement béninois en mouvement \(1990-2015\). Tome 2. Vie et œuvre des six premières législatures](#). Porto Novo : Editions du JORB.
- Adamon, Afize (2019): [Les élections législatives du 26 avril 2015 au Bénin](#). Cotonou: Editions COPEF.
- Adelman, Kenneth Lee (1975): [The Recourse to Authenticity and Negritude in Zaire](#). *Journal of Modern African Studies*, vol. 13 (1): 134–139
- Africa Confidential (2019): [Benin. Talon turns back the clock](#). *Africa Confidential* 60 (9), 3 may 2019
- ARB (2012): [Benin - Poison Plot Against President](#). London: Africa Research Bulletin
- Assemblée Nationale (2015): Loi n° 2015-07 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin, Porto Novo 2015 (<https://sgg.gouv.bj/doc/loi-2015-07/>, accessed 5-9-2019)
- Badet, Gilles (2008): [Benin and the African Peer Review Mechanism: Consolidating democratic achievements. A critical evaluation of the APRM process in Benin](#). Johannesburg: Open Society Initiative for West Africa (OSIWA)
- Banégas, Richard (2014): [Benin: Challenges for democracy](#). *African Affairs*, 113 (452):449-459
- Bayart, Jean-François (2009): [La démocratie à l'épreuve de la tradition en Afrique subsaharienne. La démocratie en Afrique](#), *Pouvoirs*, No. 129 (2009/2):27–44
- BBC (2012): [Benin President Boni Yayi 'poison plot': Three charged](#). London: BBC, 23 October 2012
- Bratton, Michael & Sathiska Bhoojedhur (2019): [Les africains désirent des élections transparentes – surtout celles porteuses d'alternance](#). *Afrobaromètre*, Documents de Politiques, No. 58
- Brown, Stephen & Paul Kaiser (2007): Democratisations in Africa: Attempts, hindrances and prospects, *Third World Quarterly* 28 (6), 1131-1149
- Burri, Samuel (2019): [Wie Benin in nur drei Jahren vom demokratischen Musterstaat zur Scheindemokratie wurde](#). *Neue Zürcher Zeitung*, 30 April 2019. Zürich: (accessed 18 July 2019)
- BTI (2018): [Benin Country Report](#). Gütersloh: Bertelsmann Transformation Index (BTI)
- CIAAF (2019): [Législatives 2019 au Bénin : Le piège fatal ?](#) Cotonou: Civic Academy for Africa's Future, 8 avril, 2019
- Clausen, L. (1996). [Die Geburt des Politischen aus dem Geiste der Musik](#). In L. Clausen (Hrsg.), *Gesellschaften im Umbruch: Verhandlungen des 27. Kongresses der Deutschen Gesellschaft für Soziologie in Halle an der Saale 1995* (S. 33-46). Frankfurt/M.: Campus
- Commeilas, David (2015): Coup de balai citoyen au Burkina Faso. In : *Le Monde Diplomatique*, April 2015, pp. 10-11
- Crofford, Brad (2015): [The Good, the Bad, and the Ambiguous: Vodun and Development in Benin](#). University of Oklahoma, College of International Studies, Working paper
- Decalo, Samuel (1996): [Historical dictionary of Togo](#). London: Scarecrow Pr., 3<sup>rd</sup> ed.
- Deutsche Welle (2019): Législatives béninoises : Les certificats de conformité font débat. Bonn, 21-2-2019 (<https://www.dw.com/fr/législatives-béninoises-les-certificats-de-conformité-font-débat/a-47612652>; accessed: 5-9-2019)

- Diallo, Lamine & Ousmane Aly Diallo (2019): [Youth movements - Emerging actors of the struggles for civil and political rights in sub-Saharan Africa](#). In: Izrali, Raymond et al (2018): *Expanding perspectives on Human Rights in Africa*. pp. 103-120
- Diamond, Larry (2015): [Facing up to democratic recession](#). *Journal of Democracy*, 26 (1): 141-155
- Duhem, Vincent (2016): [Affaire Talon : l'enquête sur la tentative d'empoisonnement supposée de Boni Yayi relancée](#). *Jeune Afrique*, 19 January 2016
- Eboussi Boulaga, Fabien (2009): [Les conférences nationales en Afrique noire - Une affaire à suivre](#). Paris: Karthala
- EIU (2018): [Country report Benin](#). 4<sup>th</sup> quarter 2018. London: Economist Intelligence Unit
- Engel, Ulf & Rolf Hofmeier & Dirk Kohnert & Andreas Mehler (1996): [The Second Wind of Change: Demokratisierung in Afrika, 1989-95](#). In: Engel et al: *Deutsche Wahlbeobachtungen in Afrika*. Hamburg: Institut für Afrika-Kunde, Arbeiten aus dem Institut für Afrika-Kunde, No. 91, revised and extended 2nd ed.
- Faye, Babacar (2018): [Re-reading Frantz Fanon in the Wake of Y'en A Marre Social Media and Post-Statist Politics in Postcolonial Senegal](#). *Transylvanian Review*, vol. 27 (1): 77-95
- Finogbe, Josaphat (2019): [Législatives du 28 avril 2019, l'opposition « écartée » de la course](#). Paris: Hémicycles d'Afrique (accessed: 19 April 2019)
- Friedrich-Ebert-Stiftung (2017): *L'élection présidentielle de 2016 au Bénin: Après analyse électorale et chantiers gouvernementaux*. Cotonou: SIAG
- Fye, Abdoulie & Akuro Muluh Senghor (2016): [Democratisation processes: Constrains and perspective of democratisation in Africa](#). *International Journal Advances in Social Science and Humanities*, vol. 4 (02): 67-74
- Gisselquist, Rachel M. (2008): [Democratic transition and democratic survival in Benin](#). *Democratization*, 15 (4), 789-814
- Gueye, Marame (2013): [Urban Guerrilla Poetry: The Movement Y' en a Marre and the Socio-Political Influences of Hip Hop in Senegal](#). *Journal of Pan African Studies*, 1 September 2013
- Heilbrunn, John R. (1995): [Social origins of National Conferences in Benin and Togo](#). *J. of Modern African Studies* (Cambridge), 31.1993.2: 277-299
- IMF (2019): [Press Release No. 19/231](#), Washington D.C.: International Monetary Fonds, 24 June 2019
- Jones, Erik (2018): [Democracies Don't Die, They Are Killed](#). *Survival, Global Politics and Strategy*, 60:2, pp. 201-210
- Kadya Tall, Emmanuelle (1995): [De la démocratie et des cultes voduns au Bénin](#). *Cahiers d'Études africaines*, XXXV(1), n° 137, 1995, pp. 195-208
- Kohnert, Dirk & Hans-Joachim A. Preuss (1992): [Vom Camarade zum Monsieur: Strukturanpassung und Demokratisierung in Benin](#). *Peripherie*, 46 (1992):47-70
- Kohnert, Dirk (1996): [Magic and witchcraft: Implications for Democratization and poverty-alleviating aid in Africa](#). *World Development*, 24.1996.8: 1347–1355
- Kohnert, Dirk (1997): [Verfassung und Rechtsstaatlichkeit im Demokratisierungsprozeß Benins 1989 – 1996](#), in: Betz, Joachim (Hrsg.), „*Verfassungsgebung in der Dritten Welt*“, Schriften des DÜI, Nr. 37, Hamburg, 1997: 169 - 195
- Kohnert, Dirk (2007): [Common roots, shared traits, joint prospects? On the articulation of multiple modernities in Benin and Haiti](#). In: Schuerkens, Ulrike (ed.) (2007): *Globalization and transformations of local socio-economic practices*. Oxford, Routledge, 2007: 151-173
- Kohnert, Dirk (2009): [New Nationalism and Development in Africa - review article](#). *Africa Spectrum*, vol. 44 (2009) 1: 111-123



- Kohnert, D. (2011): [Cultures of Innovation of the African Poor – Common roots, shared traits, joint prospects? On the articulation of multiple modernities in African societies and Black Diasporas in Latin America](#). In: LeMeur, Pierre-Yves / Schareika, Nik / Spies, Eva (eds.)(2011): *Auf dem Boden der Tatsachen. Festschrift für Thomas Bierschenk*. Köppe: Köln: Mainzer Beiträge zur Afrikaforschung 28, pp. 241-262
- Kohnert, Dirk(2019): [No change in sight - Togo's Political and Socio-Economic Development \(2017-2019\)](#) [Author's extended and updated version of 'BTI 2020 – Togo Country Report' ], MPRA-research-paper.No. 91534
- Kohnert, Dirk & Laurence Marfaing (2019): [Les élections présidentielles de 2019 au Sénégal ou la lente ascension des nouvelles générations](#). *Canadian Journal of African Studies*, in press
- Laleye, Oladé Okunlola Moïse (2018): [La Cour Constitutionnelle et le Peuple au Bénin. D'un juge constitutionnel institué à un procureur suzerain](#). Paris : L'Harmattan
- Levitsky, Steve & Daniel Ziblatt (2018): [How democracies die. What history tells us about our future](#). New York: Viking
- Malagardis, Maria (2016): [Bénin : Patrice Talon, un nouveau président empoisonné par une affaire d'assassinat](#). Paris: *Libération*, 21 March 2016
- Mayrargue, Cédric (1997): [Démocratisation politique et revitalisation religieuse. L'exemple du culte vodun au Bénin](#). In: Constantin F. et Coulon C.,dir., *Religion et transition démocratique en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, pp. 135-161
- Mazrui, Ali A. (2002): [Who killed democracy in Africa? Clues of the past, concerns of the future](#). *Development Policy Management Network Bulletin*, vol. 9, (1): 15-23, A revised version is available in: Mazrui, Ali A. & Francis Wiafe-Amoako (2015): [African institutions: Challenges to political, social, and economic foundations of Africa's development](#). London: Rowman & Littlefield, pp. 17-36
- Mouvement Y'en a marre (2019): Historique, <http://yenamarre.sn/presentation/historique/> (accessed 3 June 2019)
- Ngenge, Tata Simon (2019): [What went wrong with: National Conferences Supervising Transitions to Multiparty Rule in Francophone Africa, since 1989 – A Re-visitation](#). *International Journal of Research and Innovation in Social Science*, 3 (2), February 2019, 223-231
- ORTB & Séhouéto, Lazare (2018): [Politique : Les explications de Lazare Séhouéto sur le nouveau code électoral](#). Cotonou: ORTB, 6 September 2018,including live recording of the talk of Lazare Séhouéto before the parliament
- Paul, Atihou Ife (2018): [Declining Democratic Processes in Benin Republic: Implication for African Security](#). *African Renaissance*, vol. 15(3): 29-47
- Preuss, Hans-Joachim (2019a): [Suicide of a democracy](#). *ipg-journal*, 30 April 2019
- Preuss, Hans-Joachim (2019b): Informal economy and social protection. Results of a survey. (forthcoming)
- République du Bénin. Présidence de la République (2018) : Loi No. 2017-44 du 05 Février 2018 portant recueil du renseignement en République du Bénin. Cotonou, 05-02-2018 (<https://sgg.gouv.bj/doc/loi-2017-44/> accessed 5-9-2019)
- RFI-2019: [Bénin: la crise politique sous le crayon d'Evariste Amouzouvi Folly](#). Paris: RFI, 24 April 2019
- Rocha, Jose Pascal da & Ratha Khuon (2018): [The Africanization of Democracy - Elections and Conflict Prevention in Sub-Saharan Africa](#). *Sociology and Anthropology*, vol. 6(1): 152-175
- Senghor, Léopold Sédar (2009): [The foundations of "Africanité", or "Négritude" and "Arabité" \(1967\)](#). *Critical Interventions - Journal of African Art History and Visual Culture*, vol. 3 (1):166-169

- Stroh, Alexander (2018): [Sustaining and jeopardising a credible arbiter: Judicial networks in Benin's consolidating democracy](#). *International Political Science Review*, vol. 39 (5): 600-615
- Stroh, Alexander (2014): [Erfolgsbedingungen politischer Parteien im frankophonen Afrika: Benin und Burkina Faso seit der Rückkehr zum Mehrparteiensystem](#). Opladen: Budrich
- Toulabor, C. M. (2005) : [Togo: Les forces armées togolaises et le dispositif sécuritaire de contrôle](#) (1&2). CEAN & Sciences-Po, Bordeaux/Paris. <LETOGOLAIS.COM> 07/10/2005
- US Department of State (2019): [Benin 2018 Human Rights Report](#). Washington D.C: US Department of State, March 2019
- World Bank (2019): [The World Bank In Benin](#). Cotonou: World Bank, Benin office

**Abstract:** A 'democratic recession' is to be observed, which is not restricted to Sub-Saharan Africa but spreads worldwide since the beginning of the 21st century. Instead of concentrating on the outward appearance of a democratic form of government, greater attention should be paid to good governance and the stealthy erosion of democratic institutions, even in formerly shining examples and African 'model democracies' like Benin and Senegal. It went along with the rise of populist new nationalism and lack of regard of the concerned for the need to defend democracy actively. The lingering process of the decline of democratic institutions is driven by increasingly poor governance and disregard for the rule of law and transparency, which has been especially pronounced in African countries since the early 2000s. On the other hand, recent examples of African social movements that successfully campaigned for a democratic renaissance in Africa and elsewhere are promising indicators of progressive social forces that counteract global trends of the resurgence of right-wing nationalism and autocratic rule.

**Zusammenfassung :** Es ist eine "demokratische Rezession" zu beobachten, die sich nicht nur auf Afrika südlich der Sahara beschränkt, sondern sich seit Beginn des 21. Jahrhunderts weltweit ausbreitet. Anstatt sich auf das äußere Erscheinungsbild einer demokratischen Regierungsform zu konzentrieren, sollte der verantwortungsvollen Regierungsführung und der heimlichen Erosion demokratischer Institutionen größere Aufmerksamkeit geschenkt werden, selbst in früheren Vorbildern und afrikanischen „Modelldemokratien“ wie Benin und Senegal. Dies geht einher mit dem Aufkommen eines populistischen neuen Nationalismus und dem mangelnden Augenmerk auf die Notwendigkeit, die Demokratie aktiv zu verteidigen. Der anhaltende Niedergang der demokratischen Institutionen ist auf eine zunehmend mangelhafte Regierungsführung und die Missachtung von Rechtsstaatlichkeit und Transparenz zurückzuführen, die in den afrikanischen Ländern seit Anfang der 2000er Jahre besonders ausgeprägt ist. Andererseits sind afrikanischer soziale Bewegungen, die sich erfolgreich für eine demokratische Renaissance in Afrika und anderswo einsetzen, vielversprechende Indikatoren für fortschrittliche soziale Kräfte, die globalen Trends des Wiederauflebens eines rechten Nationalismus und autokratischer Herrschaft entgegenwirken.